

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
--:--:--
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
--:--:--

DECRET N°75-28 du 3 Février 1975

chargeant le Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative de l'intérim du Ministre de l'Education Nationale pour compter du 3 février 1975.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le décret N°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouvernement et le décret N°75-26 du 29 janvier 1975 qui l'a modifié ;
VU le décret N°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Pour compter du 3 février 1975, le Capitaine DJIBRIL Moriba, Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative, est chargé de l'intérim du Ministre de l'Education Nationale, pendant l'absence du Capitaine GUEZODJE Vincent.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.--

Fait à COTONOU, le 3 Février 1975

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREROU

Ampliations : PR 4 CS 6 CNR 4 SGG 4 SPD 2 DGP-DGAJL-INSAB 6 IAA-DCCT 2
IGF-CNI-Gde Chanc. 3 MEN-MDRAC 6 autres ministères 11 JORD 1